

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 JUILLET – 20 H 30
INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Maurice ANDRIEU

Marie BERTHOUMIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Jérôme LANDES

Christiane LASCOUX

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Marylène HARANG

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter des points à l'ordre du jour :

- Choix du prestataire pour la pose d'un système de climatisation dans la mairie
- Vente du poste informatique de la mairie réformé
- Compétences internes de la commune
- Indemnités du trésorier

7 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture des comptes-rendus des réunions du conseil municipal du 26 mai et du 6 juin 2020 et les met au vote pour approbation.

7 VOIX

1/ DELIBERATION POUR UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ASSOCIATION DE CHASSE

Le Président de l'association de chasse a demandé une aide exceptionnelle auprès de la mairie afin de pouvoir payer une facture de la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot, d'un montant de 225 €. En effet, l'association a eu un manque à gagner en raison de l'annulation du repas de chasse d'avril 2020. Après discussion, l'ensemble des élus accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €, en rappelant que lors du vote du budget 2020, la subvention annuelle accordée aux associations du village a été revue de façon équitable, à 150 €.

Il est rappelé que : s'agissant des subventions publiques accordées à des associations régies par la loi 1901, il sera demandé chaque année le compte-rendu de l'assemblée générale et du bilan financier, avant le règlement des subventions, et ce afin de se mettre en conformité avec les textes réglementaires.

7 VOIX POUR

2/ DELIBERATION CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU PRESBYTERE

Mme le Maire indique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres (l'entreprise VIGUIE, sollicitée, n'a pas souhaité répondre).

- L'entreprise CHALVET pour un montant HT de 16 363,21 €
- L'entreprise CADIERGUES pour un montant de 28 086,68 €
- L'entreprise QUERCY TOITURE pour un montant de 28 084,03 €

Le choix se porte sur l'entreprise QUERCY TOITURE, validée également par le CAUE que la mairie a consulté par rapport à l'architecture du bâtiment en centre-bourg.

Mme le Maire rappelle qu'une subvention a été accordée par l'Etat d'un montant de 8 426 €.

VOTE : 6 VOIX , M. FABRE ne prenant pas part au vote en tant que salarié de l'entreprise CADIERGUES.

3/ DELIBERATION CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CLIMATISATION DANS LA MAIRIE

2 Entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- L'entreprise SAINTE MARIE pour un montant de 3 758 € HT
- LJS pour un montant de 2 652,12 € HT

Le choix se porte sur LJS.

7 VOIX POUR

4/ DELIBERATION POUR LA VENTE DU MATERIEL INFORMATIQUE REFORME

Mme le Maire rappelle que la mairie a remplacé le système informatique. L'assistante s'étant porté acquéreur du matériel réformé, après s'être renseignée auprès d'INDY SYSTEM, notre prestataire, il est proposé de vendre l'ancien matériel au prix de 30 €.

7 VOIX POUR

5/ DELIBERATION DES INDEMNITES ACCORDEES AU TRESORIER

Mme le Maire précise que **l'indemnité de conseil est supprimée depuis le 1er janvier 2020. Seule subsiste, l'indemnité de confection des documents budgétaires qui s'élève à 30.49 € si la collectivité ne dispose pas des services d'une secrétaire de mairie à temps complet ou dans la limite de 45.73 € si la collectivité dispose des services d'une secrétaire de mairie à temps complet.**

Il est proposé d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant **de 30.49€.**

7 VOIX POUR

6/ DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler la CCID suite aux élections municipales. Il est demandé de proposer 24 noms parmi lesquels seront tirés au sort 6 titulaires et 6 suppléants.

Voir liste jointe

7 VOIX

7/ DELIBERATION ATTRIBUTION DES COMPETENCES INTERNES COMMUNE

Il est proposé :

- Responsable bâtiments publics (entretiens, locations) , espaces verts : Mme Christiane LASCOUX , première adjointe
- Voiries et cimetière : Jérôme LANDES, deuxième adjoint
- Petit patrimoine : Marylène HARANG

7 VOIX POUR

8/ DELIBERATION DELEGUE DU SDAIL

Mme le Maire propose qu'elle reste la déléguée auprès du SDAIL.

7 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la population 2021 : Mme le Maire indique que le prochain recensement aura lieu entre janvier et février 2021 et que d'ores et déjà, la mairie doit nommer un coordonnateur communal. Mme Séverine ESTIVEAUX s'est proposée pour effectuer cette mission. Un arrêté sera rédigé pour valider sa nomination.

Pose des compteurs LINKY : Jérôme LANDES indique qu'actuellement des travaux sont en cours sur la commune pour poser des sur-tenseurs sur les poteaux EDF en vue de l'implantation des compteurs LINKY sur la commune.

Jury d'Assises : Ce jury s'est tenu le 18 juin dernier à la mairie d'Alviac. M. Yves ANDRE a été tiré au sort pour la commune d'Albiac.

Vente terre végétale : Jérôme LANDES a fait le point avec l'acquéreur qui s'est déjà approvisionné (50 m3) pour un montant de 750 €.

Aire des poubelles :

- L'espace poubelle du Hameau de la Châtaigneraie a été mis en fonction avec le souci de faciliter le travail des équipes techniques du SMIRTOM.
- Deux points sensibles sont à améliorer car ils sont dangereux et accentuent la pénibilité pour les équipes de collecte. Il s'agit du carrefour d'Aynac et du carrefour d'Aygues. S'agissant du carrefour d'Aygues, la commune va profiter des prochains travaux de voiries sur la VC1, pour sécuriser et pérenniser l'espace poubelle existant.

Permis M. BIBROWITZ/JOUANTOU : le permis vient d'être accordé. La signature pour la vente du terrain interviendra très rapidement.

Exposition photos « Albiac d'hier et d'aujourd'hui » : Mme Marylène HARANG informe qu'une exposition organisée par ALBIUS VILLA aura lieu le week-end du 15 et 16 août. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

Site Albiac : Mme Marylène HARANG informe qu'après une mise à jour par le prestataire du système d'exploitation, nous pouvons de nouveau intervenir et l'actualiser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 50.